

ASCENSEURS

LES BONNES PRATIQUES

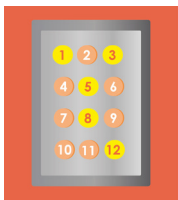


ADOPTONS UN COMPORTEMENT RESPONSABLE POUR LA SÉCURITÉ ET LE CONFORT DE TOUS.

Respecter le bon fonctionnement d'un ascenseur, c'est s'assurer qu'il sera disponible pour les autres comme pour vous.



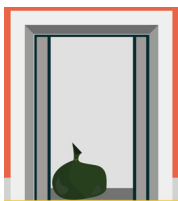
- ▶ N'empêchez pas la fermeture des portes en y plaçant des objets ou votre main.
- ▶ Ne cherchez pas à monter, descendre ou ouvrir les portes tant que l'appareil n'est pas complètement immobilisé à l'étage.



- ▶ N'appuyez que sur la touche de l'étage où vous souhaitez vous rendre.
- ▶ Ne forcez pas le fonctionnement des mécanismes d'ouverture des portes palières et des portes de cabines.

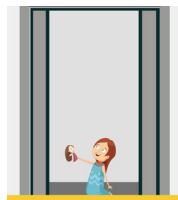


- ▶ Laissez passer les personnes qui sortent de l'ascenseur.
- ▶ Si la cabine est pleine, soyez patient, attendez le prochain ascenseur.

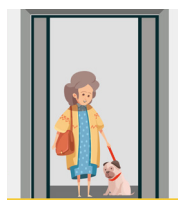


- ▶ Ne jetez pas d'ordures ménagères dans la cabine ni dans la gaine d'ascenseur.

- ▶ Ne sautez pas et n'effectuez pas de mouvements brusques dans l'ascenseur au risque de le bloquer.

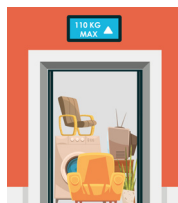


- ▶ Veillez à ce que les enfants soient toujours accompagnés d'un adulte et ne jouent pas dans l'ascenseur.



- ▶ Tenez votre chien en laisse et ne le laissez pas uriner dans la cabine pour des questions évidentes d'hygiène et de détérioration du matériel.

- ▶ En cas de déménagement, ne dépassez pas la charge maximale indiquée, répartissez les objets dans la cabine, protégez les parois et le sol.



- ▶ Il est interdit de fumer et de jeter des mégots de cigarette dans la cabine et les rainures des portes d'ascenseur.



- ▶ N'utilisez pas les ascenseurs en cas d'incendie ou de situation d'urgence.

▶ **70 % des pannes sont dues à une mauvaise utilisation ou une dégradation par les usagers.**

▶ **30 % sont dues à des incidents techniques.**

VOTRE ASCENSEUR AU QUOTIDIEN

- ▶ Votre bailleur met en œuvre tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de votre ascenseur.
- ▶ En plus de la surveillance électronique exercée par les sociétés qui exploitent et entretiennent les 249 appareils du parc, Gennevilliers Habitat a déployé son propre système de télésurveillance (Getraline) à distance par le biais d'un dispositif qui permet d'alerter en cas d'arrêt d'une installation.
- ▶ En cas de panne, l'ascensoriste est automatiquement prévenu par télésurveillance, il met l'appareil à l'arrêt en privilégiant la sécurité des utilisateurs et dépêche un technicien sur place dans les plus brefs délais.
- ▶ Les ascensoristes vérifient et entretiennent les matériels mensuellement, selon les prescriptions des réglementations en vigueur.
- ▶ Gennevilliers Habitat s'est adjoint la collaboration d'un bureau de contrôle (Bureau Veritas), qui vérifie la qualité de l'entretien apporté aux appareils et s'assure de manière régulière de la totale conformité de ceux-ci aux réglementations en vigueur.
- ▶ Les équipes des services techniques, en lien avec les ascensoristes et le bureau de contrôle planifient les travaux de modernisation des installations dans une programmation pluriannuelle jusqu'en 2026.
- ▶ Pour des raisons de sécurité des personnes, certaines pièces mécaniques des ascenseurs sont conçues pour se rompre ou casser lorsque l'on exerce dessus des efforts trop intenses. Ce qui entraîne une mise à l'arrêt de l'ascenseur le temps du remplacement de la pièce.

QUE FAIRE ? EN CAS DE PANNE ?

- ▶ Si vous constatez une anomalie de fonctionnement ou un problème de sécurité, alertez votre gardien-ne.

SI VOUS ÊTES BLOQUÉ ?

- ▶ Appuyez sur le bouton alarme pour être mis directement en contact avec le service d'urgence de l'ascensoriste.
- ▶ N'essayez pas de sortir par vos propres moyens.
- ▶ Gardez votre calme ! La cabine est naturellement ventilée, vous ne manquerez pas d'air.
- ▶ Attendez l'arrivée du technicien.

LE PORTAGE DES COURSES

En cas d'arrêt de votre ascenseur de plus de 48h, votre bailleur propose un service gratuit de portage des courses.

Le portage concerne les courses de la vie courante et les autres objets ne dépassant pas 15kg. Sont exclus le transport d'enfants, de personnes âgées ou handicapées en fauteuil.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre gardien-ne.

EN CHIFFRES

- ▶ **249 ascenseurs**, soit un appareil pour 35 personnes, c'est également 3,5 fois la moyenne nationale
- ▶ **Près de 3 000 portes palières.**
- ▶ **2 millions d'heures** de fonctionnement annuel.
- ▶ **98% de taux de disponibilité** annuel des ascenseurs.